

**Collège Boréal d'arts appliqués et
de technologie**

**Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au conseil d'administration du
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.
1174 St. Jerome
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9
T: +1 705.560.5592
F: +1 705.560.8832

Opinion

www.bakertilly.ca

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sudbury, Ontario
Le 4 juin 2020

Baker Tilly SNT s.r.l.
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

États financiers consolidés 31 mars 2020

État consolidé de la situation financière	1-2
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	3
État consolidé des gains de réévaluation	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-29
Renseignements supplémentaires	
Annexe 1 - Analyse des recettes	30-31
Annexe 2 - Analyse des dépenses liées à l'enseignement	32
Annexe 3 - Analyse des dépenses liées à l'administration	33
Annexe 4 - Analyse des dépenses liées aux affaires des étudiantes et étudiants	34
Annexe 5 - Analyse des dépenses liées aux ressources matérielles	35
Annexe 6 - Analyse des dépenses supplémentaires	36
Annexe 7 - Analyse des dépenses liées aux entreprises auxiliaires	37

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
État consolidé de la situation financière
Au 31 mars 2020



	2020					2019
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	19 254 782 \$	6 417 915 \$	149 441 \$	- \$	626 279 \$	26 448 417 \$
Débiteurs (note 3)	4 550 218	-	-	-	3 071	4 553 289
Frais payés d'avance	1 443 620	-	-	-	-	1 443 620
Versement à court terme sur le débiteur à long terme	256 000	-	-	-	-	256 000
Virements interfonds	185 784	-	-	-	(185 784)	-
	<u>25 690 404</u>	<u>6 417 915</u>	<u>149 441</u>	<u>-</u>	<u>443 566</u>	<u>32 701 326</u>
Placements (note 4)	-	375 711	-	8 843 727	1 660 937	10 880 375
Immobilisations (note 6)	-	84 009 384	-	-	-	84 009 384
Débiteur à long terme (note 7)	4 296 450	-	-	-	-	4 296 450
Frais reportés - Campus du Nipissing	88 408	-	-	-	-	88 408
	<u>30 075 262 \$</u>	<u>90 803 010 \$</u>	<u>149 441 \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>	<u>2 104 503 \$</u>	<u>131 975 943 \$</u>
Passif et soldes de fonds						
Passif à court terme						
Créditeurs et frais courus (note 9)	14 362 210 \$	- \$	- \$	- \$	8 500 \$	14 370 710 \$
Versements à court terme sur la dette à long terme	-	418 000	-	-	-	418 000
	<u>14 362 210</u>	<u>418 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8 500</u>	<u>14 788 710</u>
Avantages postérieurs à l'emploi et congrés rémunérés (note 16)	2 036 499	-	-	-	-	2 036 499
Apports reportés (note 10)						
Dépenses des périodes subséquentes	3 845 891	17 918	149 441	-	1 839 897	5 853 147
Immobilisations	-	61 284 790	-	-	-	61 284 790
	<u>3 845 891</u>	<u>61 302 708</u>	<u>149 441</u>	<u>-</u>	<u>1 839 897</u>	<u>67 137 937</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière (suite)

Au 31 mars 2020



	2020					2019	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total	Total
Dettes à long terme (note 11)	-	9 000 550	-	-	-	9 000 550	9 465 012
Soldes de fonds							
Non grevés d'affectations							
Exploitation	14 836 790	377 173	-	-	4 801	15 218 764	14 493 795
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(2 036 499)	-	-	-	-	(2 036 499)	(1 966 265)
Indemnités de vacances	(2 969 629)	-	-	-	-	(2 969 629)	(2 946 731)
	9 830 662	377 173	-	-	4 801	10 212 636	9 580 799
Investis en immobilisations	-	13 306 041	-	-	-	13 306 041	13 873 764
Affectations d'origine interne (note 12)	-	6 400 000	-	-	-	6 400 000	5 500 000
Fonds de dotation (note 13)	-	-	-	8 843 727	-	8 843 727	8 843 727
	9 830 662	20 083 214	-	8 843 727	4 801	38 762 404	37 798 290
Gains de réévaluation cumulés	-	(1 462)	-	-	251 305	249 843	674 814
	9 830 662	20 081 752	-	8 843 727	256 106	39 012 247	38 473 104
	<u>30 075 262</u> \$	<u>90 803 010</u> \$	<u>149 441</u> \$	<u>8 843 727</u> \$	<u>2 104 503</u> \$	<u>131 975 943</u> \$	<u>138 191 011</u> \$

Éventualité (note 14)

Engagements (note 15)

Au nom du conseil :

Président du conseil d'administration

Président du Collège

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020					2019	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation (note 5)</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	9 245 135 \$	19 704 627 \$	- \$	8 843 727 \$	4 801 \$	37 798 290 \$	32 168 497 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 928 989	(964 875)	-	-	-	964 114	5 554 793
Investis en immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Contribution au fonds de dotation	-	-	-	-	-	-	75 000
Remboursement de la dette à long terme	(443 462)	443 462	-	-	-	-	-
Virements interfonds (note 12)	<u>(900 000)</u>	<u>900 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture	<u>9 830 662 \$</u>	<u>20 083 214 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>	<u>4 801 \$</u>	<u>38 762 404 \$</u>	<u>37 798 290 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020					2019	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u> (note 5)	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>13 464</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>661 350</u> \$	<u>674 814</u> \$	<u>675 118</u> \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements	-	(12 695)	-	-	(348 759)	(361 454)	314 109
Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats :							
Gains réalisés sur les placements	<u>-</u>	<u>(2 231)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(61 286)</u>	<u>(63 517)</u>	<u>(314 413)</u>
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	<u>-</u>	<u>(14 926)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(410 045)</u>	<u>(424 971)</u>	<u>(304)</u>
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>(1 462)</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>251 305</u> \$	<u>249 843</u> \$	<u>674 814</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020					2019	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total	Total
Revenus (voir annexe 1)							
Subventions	62 852 596 \$	- \$	- \$	- \$	23 951 \$	62 876 547 \$	71 217 847 \$
Droits de scolarité	7 462 706	-	-	-	-	7 462 706	7 285 839
Contrats de formation	495 885	-	-	-	-	495 885	599 016
Recettes auxiliaires	4 869 765	75 535	-	-	418 164	5 363 464	6 040 066
Amortissement des apports reportés - immobilisations	-	4 052 350	-	-	-	4 052 350	3 809 283
	<u>75 680 952</u>	<u>4 127 885</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>442 115</u>	<u>80 250 952</u>	<u>88 952 051</u>
Dépenses (voir annexes 2 à 7)							
Enseignement	45 738 839	1 159 742	-	-	-	46 898 581	48 381 440
Administration	11 984 910	436 591	-	-	-	12 421 501	14 084 058
Affaires des étudiantes et étudiants	5 717 258	1 065	-	-	442 115	6 160 438	6 433 203
Ressources matérielles	6 315 864	3 240 718	-	-	-	9 556 582	9 613 451
Supplémentaires	2 202 601	-	-	-	-	2 202 601	2 740 494
Entreprises auxiliaires	1 792 491	254 644	-	-	-	2 047 135	2 144 612
	<u>73 751 963</u>	<u>5 092 760</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>442 115</u>	<u>79 286 838</u>	<u>83 397 258</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 928 989	(964 875)	-	-	-	964 114	5 554 793
Affectations d'origine interne (note 12)	<u>(900 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(900 000)</u>	<u>(5 500 000)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus), net des affectations d'origine interne	<u>1 028 989 \$</u>	<u>(964 875) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>64 114 \$</u>	<u>54 793 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	Fonds d'exploitation, d'immobilisations, de stabilisation, de dotation et de bourses	
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Encaisse provenant des (absorbée par)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	964 114 \$	5 554 793 \$
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(4 052 350)	(3 809 283)
Amortissement des immobilisations	5 063 533	4 863 392
Amortissement des frais reportés	<u>25 250</u>	<u>25 250</u>
	<u>2 000 547</u>	<u>6 634 152</u>
 Évolution des éléments hors caisse		
Débiteurs	(140 987)	(608 826)
Frais payés d'avance	(39 179)	(1 116 348)
Créditeurs et frais courus	(5 006 442)	3 843 460
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	70 234	(48 649)
Apports reportés - dépenses des périodes subséquentes	<u>1 020 075</u>	<u>(2 020 286)</u>
	<u>(2 095 752)</u>	<u>6 683 503</u>
 Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) des placements	37 616	(213 462)
Diminution du débiteur à long terme	<u>243 422</u>	<u>231 220</u>
	<u>281 038</u>	<u>17 758</u>
 Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations		
- amélioration du terrain	-	(121 288)
- bâtiments	(604 970)	(3 199 136)
- matériel	(659 413)	(3 243 725)
- améliorations locatives	<u>(393 351)</u>	<u>(3 124)</u>
	<u>(1 657 734)</u>	<u>(6 567 273)</u>
 Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(443 462)	(379 172)
Augmentation des apports reportés - immobilisations	1 657 734	6 082 514
Contribution au fonds de dotation	<u>-</u>	<u>75 000</u>
	<u>1 214 272</u>	<u>5 778 342</u>
 Augmentation (diminution) de l'encaisse	(2 258 176)	5 912 330
 Encaisse au début de l'exercice	<u>28 706 593</u>	<u>22 794 263</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>26 448 417</u></u> \$	<u><u>28 706 593</u></u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. Généralités

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») a été constitué le 19 octobre 1993 en vertu de la Loi sur le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le Collège est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mission

« Le Collège Boréal offre une éducation personnalisée de qualité à une clientèle diversifiée et exerce un leadership pour favoriser le développement durable de la communauté francophone de l'Ontario ».

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCCSP pour OSBLSP) et tiennent compte des principales méthodes comptables.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du Collège et de la Fondation du Collège Boréal.

La Fondation du Collège Boréal est une corporation sans but lucratif et sans capital-actions constituée selon les lois de la Province de l'Ontario et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation du Collège Boréal est un organisme qui reçoit, maintient et administre plusieurs fonds, en espèce ou en propriété et en biens quelconques tant immobiliers que mobiliers ainsi que tout revenu et accroissement s'y rapportant et d'en distribuer une partie ou la totalité à des fins éducationnelles ou à titre de charité tenant compte en particulier du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie.

Comptabilité par fonds

Le Collège applique la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation représente les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds d'immobilisations représente la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins d'investissement en immobilisations. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

Le fonds de stabilisation représente l'accumulation de la contribution annuelle de 50 \$ par employée ou employé à temps plein (jusqu'à un maximum de 500 \$ par employée ou employé à temps plein) qui était membre de l'unité de négociation au Collège au 1^{er} août de chaque année, selon les ententes collectives du personnel scolaire et de soutien que le Collège doit verser.

Le fonds de dotation comprend le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO), la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) et autres contributions. Ce fonds présente les actifs afférents aux dons admissibles reçus des particuliers et sociétés et des contributions du gouvernement de l'Ontario.

Le fonds de bourses présente l'actif, le passif, les revenus et les dépenses afférents aux activités de collecte de fonds qui ne sont pas attribuables au fonds de dotation. De plus, les revenus de placements tirés des ressources du fonds de dotation et les dépenses connexes sont présentés dans le fonds de bourses.

Constatation des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions liées à des exercices subséquents sont reportées et seront comptabilisées dans la période durant laquelle l'activité aura lieu. Les subventions approuvées mais non reçues sont incluses dans le solde des débiteurs.

Les droits de scolarité chevauchant l'exercice financier sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contrats de formation et les recettes auxiliaires sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés afférents aux immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants aux immobilisations auxquelles ils se rapportent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des apports (suite)

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme une augmentation au solde de fonds du Fonds de dotation.

Les promesses de dons ne sont pas comptabilisées mais reconnues comme revenus dans l'année où les dons sont reçus.

Dons en nature

Les dons en nature reçus au cours de l'exercice ne sont pas comptabilisés.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le Collège offre des prestations déterminées au titre des avantages de retraite et postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les avantages de retraite, d'assurance vie et d'assurance-maladie, congés de maladie-droits acquis, congés de maladie-sans droits acquis et congés parentaux. Le Collège a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces avantages.

- i) Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité et les taux d'actualisation.
- ii) Les coûts du régime de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des avantages au titre des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis sont déterminés selon l'évaluation actuarielle selon les meilleures estimations de la direction de la progression des salaires, l'utilisation des droits par l'employé et les taux d'actualisation. Les ajustements découlant de la modification des hypothèses actuarielles et/ou expérience sont comptabilisés selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

- iv) Les coûts des avantages au titre des congés parentaux sont équivalents aux indemnités versées dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage prévues pour la durée du congé parental.
- v) Le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du passif ci-dessus est égal au taux de rendement moyen des obligations du gouvernement de l'Ontario.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Chemins et terrains de stationnement	25 ans
Amélioration du terrain	25 ans
Améliorations locatives	5 ans et 7 ans
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel audiovisuel	3 ans
Matériel d'enseignement	8 ans

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers consolidés

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux NCCSP pour OSBLSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations significatives incluent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et l'amortissement lié et l'estimation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état consolidé des résultats, le cas échéant, dans l'exercice où ils sont connus.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Collège évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

Le Collège évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des gains de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et du débiteur à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction du Collège liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur est ajustée pour les coûts de transaction directement attribuables à la création, l'émission et la prise en charge de ces instruments.

3. Débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes clients, étudiants et autres	3 663 788 \$	3 020 957 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>529 468</u>	<u>354 851</u>
	3 134 320	2 666 106
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	938 212	1 206 926
Taxe de vente harmonisée	<u>480 757</u>	<u>539 270</u>
	<u>4 553 289 \$</u>	<u>4 412 302 \$</u>

4. Placements

	2020		2019	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	529 649 \$	529 649 \$	1 464 975 \$	1 464 975 \$
Obligations corporatives	3 807 595	3 733 431	3 428 396	3 414 592
Actions canadiennes	1 632 394	1 454 938	1 630 448	1 734 024
Actions américaines	821 852	1 051 396	929 377	1 211 873
Actions étrangères	611 810	826 270	571 516	832 410
Placements alternatifs	405 874	408 155	369 835	430 390
	<u>7 809 174</u>	<u>8 003 839</u>	<u>8 394 547</u>	<u>9 088 264</u>
Obligations gouvernementales canadiennes, taux variant de 1,00 % à 3,80 %, échéant à différentes dates jusqu'en juin 2027	<u>2 821 358</u>	<u>2 876 536</u>	<u>2 273 602</u>	<u>2 254 698</u>
	<u>10 630 532 \$</u>	<u>10 880 375 \$</u>	<u>10 668 149 \$</u>	<u>11 342 962 \$</u>

Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient des variations dans les taux d'intérêts et leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions étrangères et américaines détenues par le Collège.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Le Collège a diversifié ses placements. Les placements du Collège comprennent de l'encaisse, des obligations corporatives, des actions canadiennes, des actions américaines, des actions étrangères, des placements alternatifs et des obligations gouvernementales canadiennes. De plus, le Collège utilise les services d'un courtier en placements pour l'aider à gérer ses placements et assurer une diversification de son portefeuille.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2020



5. Fonds de dotation

	2020				2019
	<u>FFIEEO Phase I</u>	<u>FFIEEO Phase II</u>	<u>FAEEO</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
État de la situation financière					
Actif					
Placements	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>75 000</u> \$	<u>8 843 727</u> \$
Soldes de fonds					
Affectations d'origine externe	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>75 000</u> \$	<u>8 843 727</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2020



5. Fonds de dotation (suite)

	2020					2019
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	Total
État des résultats et l'évolution des soldes de fonds						
Revenus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dépenses	-	-	-	-	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	-	-	-	-
Contribution	-	-	-	-	-	75 000
Soldes de fonds au début de l'exercice	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 768 727</u>
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	<u><u>5 294 942</u></u> \$	<u><u>593 622</u></u> \$	<u><u>2 880 163</u></u> \$	<u><u>75 000</u></u> \$	<u><u>8 843 727</u></u> \$	<u><u>8 843 727</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2020



5. Fonds de dotation (suite)

	2020				2019	
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	
État de l'évolution des soldes de fonds utilisables pour l'attribution de bourses						
Solde d'ouverture	1 026 542 \$	53 336 \$	236 279 \$	5 000 \$	1 321 157 \$	1 167 921 \$
Revenus de placements, net des dépenses de placements et frais administratifs	210 494	23 599	114 497	1 630	350 220	595 157
Bourses attribuées - Phase I (nombre total 589) (2019 - 455)	(165 319)	-	-	-	(165 319)	(266 851)
Bourses attribuées - Phase II (nombre total 66) (2019 - 51)	-	(18 534)	-	-	(18 534)	(29 917)
Bourses attribuées - FAEEO (nombre total 321) (2019 - 248)	-	-	(89 925)	-	(89 925)	(145 153)
Solde de clôture	<u>1 071 717 \$</u>	<u>58 401 \$</u>	<u>260 851 \$</u>	<u>6 630 \$</u>	<u>1 397 599 \$</u>	<u>1 321 157 \$</u>

6. Immobilisations

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 463 102 \$	- \$	5 463 102 \$	5 463 102 \$
Chemins et terrains de stationnement	1 388 553	1 241 366	147 187	202 730
Amélioration du terrain	1 166 673	490 567	676 106	722 773
Améliorations locatives	9 792 793	9 047 436	745 357	946 981
Bâtiments	107 807 772	34 766 724	73 041 048	75 123 713
Matériel informatique	7 599 064	6 715 667	883 397	1 536 628
Logiciels	1 138 879	1 133 259	5 620	106 592
Matériel de bureau	4 386 319	4 031 890	354 429	316 847
Matériel audiovisuel	1 956 764	1 881 860	74 904	132 307
Matériel d'enseignement	16 919 278	14 301 044	2 618 234	2 863 510
	<u>157 619 197 \$</u>	<u>73 609 813 \$</u>	<u>84 009 384 \$</u>	<u>87 415 183 \$</u>

7. Débiteur à long terme

	2020	2019
Octroi à recevoir du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en versements annuels de 547 000 \$, incluant intérêt calculé au taux de 5,33 %, échéant en 2032	4 552 450 \$	4 795 872 \$
Versement échéant au cours du prochain exercice	256 000	243 000
	<u>4 296 450 \$</u>	<u>4 552 872 \$</u>

8. Marge de crédit

Le Collège dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$, avec intérêt au taux de base de la banque plus 0,5 % sans garantie. Au 31 mars 2020 et 2019, la marge de crédit n'était pas utilisée.

9. Crédoiteurs et frais courus

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	7 613 649 \$	13 714 265 \$
Salaires, retenues sur salaires et avantages sociaux	3 787 432	2 716 156
Indemnités de vacances	<u>2 969 629</u>	<u>2 946 731</u>
	<u><u>14 370 710</u></u> \$	<u><u>19 377 152</u></u> \$

10. Apports reportés

Dépenses des périodes subséquentes

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des dépenses des périodes subséquentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2020					2019	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobili- sations	Fonds de stabilisation	Fonds de bourses - dotation	Fonds de bourses - autres	Total	
Solde d'ouverture	3 050 024 \$	44 184 \$	147 458 \$	1 311 777 \$	279 629 \$	4 833 072 \$	6 853 358 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	4 379 604	1 900	1 983	384 255	279 427	5 047 169	6 253 655
Moins : Apports constatés comme revenus	<u>(3 583 737)</u>	<u>(28 166)</u>	<u>-</u>	<u>(306 993)</u>	<u>(108 198)</u>	<u>(4 027 094)</u>	<u>(8 273 941)</u>
Solde de clôture	<u>3 845 891 \$</u>	<u>17 918 \$</u>	<u>149 441 \$</u>	<u>1 389 039 \$</u>	<u>450 858 \$</u>	<u>5 853 147 \$</u>	<u>4 833 072 \$</u>

10. Apports reportés (suite)

Immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde d'ouverture	63 679 406 \$	61 406 175 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	1 657 734	6 082 514
Moins : Apports amortis comme revenus de l'exercice	<u>(4 052 350)</u>	<u>(3 809 283)</u>
Solde de clôture	<u><u>61 284 790</u></u> \$	<u><u>63 679 406</u></u> \$

11. Dette à long terme

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement, remboursable par versements mensuels de 44 513 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,13 %, échéant le 2 janvier 2035	5 518 734 \$	5 807 449 \$
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement, remboursable par versements semi-annuels de 177 956 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,094 %, échéant le 21 janvier 2036	<u>3 899 816</u>	<u>4 054 563</u>
	9 418 550	9 862 012
Portion échéante au cours du prochain exercice	<u>418 000</u>	<u>397 000</u>
	<u><u>9 000 550</u></u> \$	<u><u>9 465 012</u></u> \$

11. Dette à long terme (suite)

Les portions échéantes sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2021	418 000 \$
2022	440 000
2023	463 000
2024	487 000
2025	512 000
Exercices subséquents	<u>7 098 550</u>
	<u><u>9 418 550</u></u> \$

12. Soldes de fonds avec affectations d'origine interne

Exploitation

Les soldes de fonds avec affectations d'origine interne pour projets spéciaux ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

Immobilisations

Le conseil d'administration du Collège a approuvé un virement interfonds de - \$ (2019 - 4 500 000 \$) du solde de fonds non grevés d'affectations au solde de fonds avec affectations d'origine interne pour le campus de Toronto.

Le conseil d'administration du Collège a approuvé un virement interfonds de 900 000 \$ (2019 - 1 000 000 \$) du solde de fonds non grevés d'affectations au solde de fonds avec affectations d'origine interne pour le projet du Centre de bien-être à Sudbury. Le solde accumulé en fin d'exercice est de 1 900 000 \$.

13. Fonds de dotation

Le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) représentent des programmes du gouvernement de l'Ontario qui encouragent les particuliers et les sociétés à verser des fonds à l'intention des étudiantes et des étudiants des collèges et universités.

Le gouvernement de l'Ontario a versé un montant égal aux dons admissibles reçus au titre du FFIEEO et du FAEEO.

13. Fonds de dotation (suite)

Le fonds fiduciaire autre représente des fonds reçus à titre de dotation d'un donateur et dont le montant doit être maintenu en permanence.

Ce fonds doit être administré comme un fonds de dotation. Seulement les revenus de placement découlant du fonds de dotation peuvent servir à aider les personnes qui répondent aux conditions d'admission dans un collège ou une université, mais qui ne peuvent poursuivre leurs études pour des raisons financières.

14. Éventualité

Subventions

Le Collège reçoit des subventions et contributions de divers bailleurs de fonds. Conformément aux accords pertinents, si le Collège n'atteint pas les objectifs établis, les bailleurs de fonds pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

15. Engagements

Contrats de location

En date du 31 mars 2020, le Collège a des engagements liés à des contrats de location d'immeubles et de matériel. Les engagements annuels pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

	<u>Immeubles</u>	<u>Matériel</u>	<u>Total</u>
2021	5 562 046 \$	64 939 \$	5 626 985 \$
2022	6 757 686	48 704	6 806 390
2023	6 479 853	-	6 479 853
2024	6 490 471	-	6 490 471
2025	6 058 754	-	6 058 754
Par la suite	<u>91 958 014</u>	<u>-</u>	<u>91 958 014</u>
	<u><u>123 306 824</u></u> \$	<u><u>113 643</u></u> \$	<u><u>123 420 467</u></u> \$

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les tableaux suivants présentent les composantes des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés du Collège et les dépenses connexes.

	2020				2019	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Total du passif	Total du passif
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés						
Obligations découlant des avantages sociaux futurs des employés cumulés	442 000 \$	1 228 000 \$	37 000 \$	375 499 \$	2 082 499 \$	2 188 265 \$
Valeur de l'actif	(107 000)	-	-	-	(107 000)	(88 000)
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	43 000	9 000	9 000	-	61 000	(134 000)
Passif total	378 000 \$	1 237 000 \$	46 000 \$	375 499 \$	2 036 499 \$	1 966 265 \$
	2020				2019	
Charges (recouvrements) des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Charges totales	Charges totales
Charges (recouvrements) au titre des avantages au cours de l'exercice	(13 000) \$	75 000 \$	6 000 \$	127 234 \$	195 234 \$	74 351 \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	-	28 000	3 000	-	31 000	39 000
Gains actuariels amortis	(1 000)	(1 000)	(9 000)	-	(11 000)	(6 000)
Charges totales (recouvrements totaux)	(14 000) \$	102 000 \$	- \$	127 234 \$	215 234 \$	107 351 \$

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les montants ci-dessus excluent les cotisations de prestations de retraite au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime multi-employeurs, décrit ci-après.

Avantages de retraite

Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie

La majorité des employés du Collège sont membres du Régime de retraite à prestations déterminées des Collèges d'arts appliqués et de technologie. Ce régime est un régime de retraite multi-employeurs et en conséquence, les cotisations du Collège sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées avec les cotisations du Collège passées en charges dans l'exercice qu'elles sont dues. Aucune obligation non capitalisée ne sera payée directement par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, le Collège a cotisé 6 594 621 \$ (2019 - 7 028 547 \$) au régime. La dépense associée au Régime de retraite est de 3 376 359 \$ et 66 603 \$ (2019 - 3 289 233 \$ et 52 306 \$) à l'accord de compensation enregistré.

L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1^{er} janvier 2020 avec les autorités de réglementation des régimes de retraite démontre un surplus actuariel de 2 900 000 000 \$.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le Collège continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite. Le Collège constate la valeur des avantages lorsqu'ils sont acquis par les salariés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

Les hypothèses significatives utilisées pour les évaluations actuarielles sont les suivantes :

a) Taux d'actualisation

La valeur actualisée au 31 mars 2020 des avantages futurs a été déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation de 1,60 % (2019 - 2,20 %).

b) Coûts des médicaments

Le coût des médicaments est réputé d'augmenter à un taux de 8,00 % pour 2020 (2019 - 8,00 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2020 (2019 - 4,00 %).

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

c) Hôpital et autres coûts médicaux

Les frais hospitaliers et autres coûts médicaux sont réputés d'augmenter à un taux annuel de 4,00 % en 2020 (2019 - 4,00 %). Les primes d'assurance-maladie sont réputées d'augmenter à 6,55 % par année en 2020 (2019 - 6,80 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2020 (2019 - 4,00 %).

d) Soins dentaires

Le coût des soins dentaires est réputé d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2020 (2019 - 4,00 %). Les primes pour soins dentaires sont réputées d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2020 (2019 - 4,00 %).

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Collège est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Un passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers consolidés du Collège.

Congés rémunérés

a) Congés de maladie - sans droits acquis

Annuellement, le Collège alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours qui peuvent être utilisés comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces jours ne s'acquèrent pas et sont disponibles immédiatement. Les employés peuvent accumuler annuellement leur attribution inutilisée, jusqu'au maximum alloué selon leur contrat de travail. Les journées cumulées peuvent être utilisées ultérieurement si la durée de la maladie ou la blessure de l'employé dépasse l'attribution de jours de l'exercice courant. Les congés de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont utilisés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés rémunérés (suite)

b) Congés de maladie - droits acquis

Le Collège a provisionné pour des congés de maladie rémunérés - droits acquis au cours de l'exercice. Les employés éligibles, après 10 années de service, peuvent recevoir à la résiliation ou à la retraite un montant équivalent à 50 % de leur crédit cumulé de congés de maladie jusqu'à un maximum de six mois de salaire. Le régime d'accumuler des crédits de congés de maladie n'est pas disponible aux employés embauchés après le 31 mars 1991. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

c) Congés parentaux

Le Collège verse des indemnités dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage durant les congés parentaux aux employés admissibles. Pour les deux premières semaines, l'indemnité correspond à 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé. Pour le reste de la période pendant laquelle l'employée ou l'employé est admissible aux prestations d'assurance-chômage, les indemnités correspondent à la différence entre la somme des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage auxquelles elle ou il est admissible et 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis et des congés parentaux, sont les meilleures estimations de l'actuaire des taux prévus pour :

i) Taux d'actualisation 1,60 % (2019 - 2,20 %)

ii) Accroissement des salaires académiques 2,00 % en 2020 et 1,50 % par la suite (2019 - 2,00 % en 2019 à 2020 et 1,50 % par la suite) et accroissement des salaires de soutien 1,50 % en 2020 et 1,50 % par la suite (2019 - 1,50 % en 2019 et 1,50 % par la suite)

17. Instruments financiers

Les opérations d'instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations à fournir aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques associés aux instruments financiers.

17. Instruments financiers (suite)

(a) Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme est approximativement égale à la valeur comptable parce qu'elle porte des taux d'intérêts comparables à ceux du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2020

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	529 649 \$	- \$	- \$	529 649 \$
Placements				
Obligations corporatives	-	3 733 431	-	3 733 431
Actions canadiennes	1 454 938	-	-	1 454 938
Actions américaines	1 051 396	-	-	1 051 396
Actions étrangères	826 270	-	-	826 270
Placements alternatifs	-	408 155	-	408 155
Obligations gouvernementales canadiennes	-	2 876 536	-	2 876 536
Total	<u>3 862 253 \$</u>	<u>7 018 122 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>10 880 375 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

17. Instruments financiers (suite)

(b) Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que le Collège soit exposé au taux d'intérêt sur ses placements et de sa dette à long terme. Cette exposition au risque pourrait avoir un effet sur ses soldes de fonds pour des périodes futures. Les prêts à terme qui ont des taux fixes n'affectent pas le risque de taux d'intérêt. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2020, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 297 449 \$; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 297 449 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(c) Risque de liquidité

Le Collège a un risque de liquidité dans les créiteurs et frais courus de 14 370 710 \$ (2019 - 19 377 152 \$). Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de documenter l'échéance des paiements autorisés ; maintient une marge de crédit suffisante pour payer les créiteurs et paye l'intérêt et le capital sur la dette à long terme lorsque ceux-ci deviennent exigibles.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(d) Risque de crédit

Le Collège a un risque de crédit dans les débiteurs de 4 553 289 \$ (2019 - 4 412 302 \$). Le risque de crédit se présente lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège réduit son exposition au risque de crédit en limitant le montant de crédit avancé. Le Collège maintient des politiques de crédit et des limites strictes en tenant compte des contreparties.

17. Instruments financiers (suite)

(d) Risque de crédit (suite)

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(e) Risque de prix

Le Collège est exposé à un risque du prix. Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des valeurs mobilières. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2020, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 158 624 \$; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 158 624 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologies émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

(f) Risque de change

Le risque de change est le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des devises étrangères. Le Collège est exposé au risque de change qui se limite à son investissement dans les placements étrangers. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

Les sommes dans le Fonds de dotation par la Fondation du Collège Boréal sont détenues dans les placements décrits à la note 4 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base annuelle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

18. Événement subséquent

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié le coronavirus COVID-19 une pandémie. Cette pandémie et les mesures introduites par les divers paliers du gouvernement afin de limiter la propagation du virus, tels que les restrictions de voyage, la fermeture des opérations municipales et privées non-essentiels, l'imposition de quarantaines et des mesures de distanciation sociale ont négativement affecté la main d'œuvre, les clients, les économies et les marchés financiers globaux, potentiellement occasionnant un ralentissement économique. Ceci a perturbé le fonctionnement normal de plusieurs entités. Cette pandémie pourrait avoir un effet défavorable sur la performance financière du Collège. L'incidence de cette pandémie et les mesures de confinement sur les opérations du Collège ne peut faire l'objet d'une estimation fiable à l'heure actuelle.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	2020					2019
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>
Subventions						
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités						
Fonctionnement	8 588 945 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	8 588 945 \$
Projets spéciaux	17 152 856	-	-	-	23 951	17 176 807
Location	1 833 841	-	-	-	-	1 833 841
Besoins particuliers	306 105	-	-	-	-	306 105
Services en français	11 994 059	-	-	-	-	11 994 059
Programme des services d'emploi	10 561 893	-	-	-	-	10 561 893
Programme de formation relais	605 564	-	-	-	-	605 564
Programme de formation de base	2 192 083	-	-	-	-	2 192 083
Subvention tenant lieu d'impôt	72 450	-	-	-	-	72 450
Ministères provinciaux	2 557 659	-	-	-	-	2 557 659
Ministères fédéraux	6 972 063	-	-	-	-	6 972 063
Gouvernement municipal	15 078	-	-	-	-	15 078
	<u>62 852 596</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>23 951</u>	<u>62 876 547</u>
						<u>71 217 847</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	2020					2019	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Droits de scolarité							
Étudiants - temps plein	4 723 967	-	-	-	-	4 723 967	4 615 261
- temps partiel	1 442 103	-	-	-	-	1 442 103	1 523 963
Autres frais auxiliaires	1 296 636	-	-	-	-	1 296 636	1 146 615
	<u>7 462 706</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>7 462 706</u>	<u>7 285 839</u>
Contrats de formation	<u>495 885</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>495 885</u>	<u>599 016</u>
Recettes auxiliaires							
Résidence	847 491	-	-	-	-	847 491	822 635
Stationnement	124 821	-	-	-	-	124 821	233 961
Dons	24 006	28 365	-	-	106 685	159 056	165 479
Produits de cours	53 078	-	-	-	-	53 078	66 768
Placements	682 567	12 320	-	-	307 792	1 002 679	1 164 844
Location de locaux	621 605	-	-	-	-	621 605	559 818
Autres	2 516 197	34 850	-	-	3 687	2 554 734	3 026 561
	<u>4 869 765</u>	<u>75 535</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>418 164</u>	<u>5 363 464</u>	<u>6 040 066</u>
Amortissement des apports reportés - immobilisations	<u>-</u>	<u>4 052 350</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 052 350</u>	<u>3 809 283</u>
	<u>75 680 952</u> \$	<u>4 127 885</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>442 115</u> \$	<u>80 250 952</u> \$	<u>88 952 051</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 2 - Analyse des dépenses liées à l'enseignement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	2020					2019
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel scolaire	17 104 736 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	17 104 736 \$
- personnel administratif	5 781 815	-	-	-	-	5 781 815
- personnel de soutien	7 993 739	-	-	-	-	7 993 739
Avantages sociaux	5 882 577	-	-	-	-	5 882 577
Fournitures d'enseignement	598 672	-	-	-	-	598 672
Stages	37 779	-	-	-	-	37 779
Cotisations et abonnements	58 255	-	-	-	-	58 255
Perfectionnement professionnel	36 870	-	-	-	-	36 870
Frais de voyage	479 681	-	-	-	-	479 681
Affaires publiques	316 569	-	-	-	-	316 569
Entretien d'équipement	43 280	-	-	-	-	43 280
Télécommunications	436 121	-	-	-	-	436 121
Fournitures de bureau	355 731	-	-	-	-	355 731
Services contractuels	4 374 852	-	-	-	-	4 374 852
Services contractuels - enseignement	282 208	-	-	-	-	282 208
Location d'équipement	32 319	-	-	-	-	32 319
Loyer	1 673 819	-	-	-	-	1 673 819
Coût des marchandises vendues	249 816	-	-	-	-	249 816
Amortissement des immobilisations	-	1 159 742	-	-	-	1 159 742
	<u>45 738 839 \$</u>	<u>1 159 742 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>46 898 581 \$</u>
						<u>48 381 440 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 3 - Analyse des dépenses liées à l'administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	2020					2019
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel administratif	3 461 079 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 461 079 \$
- personnel de soutien	2 259 286	-	-	-	-	2 259 286
Avantages sociaux	1 616 731	-	-	-	-	1 616 731
Cotisations et abonnements	96 402	-	-	-	-	96 402
Frais d'embauche	6 174	-	-	-	-	6 174
Perfectionnement professionnel	161 880	-	-	-	-	161 880
Frais de voyage	485 014	-	-	-	-	485 014
Affaires publiques	988 488	-	-	-	-	988 488
Entretien d'équipement	308 278	-	-	-	-	308 278
Télécommunications	128 598	-	-	-	-	128 598
Fournitures de bureau	777 658	-	-	-	-	777 658
Frais d'automobile	122 253	-	-	-	-	122 253
Frais d'audit	71 229	-	-	-	-	71 229
Frais professionnels	89 515	-	-	-	-	89 515
Services contractuels	1 126 562	28 162	-	-	-	1 154 724
Intérêts et frais bancaires	66 054	-	-	-	-	66 054
Location d'équipement	43 004	-	-	-	-	43 004
Mauvaises créances	176 705	-	-	-	-	176 705
Amortissement des immobilisations	-	408 429	-	-	-	408 429
	<u>11 984 910 \$</u>	<u>436 591 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>12 421 501 \$</u>
						<u>14 084 058 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 4 - Analyse des dépenses liées aux affaires des étudiantes et étudiants

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	2020					2019	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total	
Salaires - personnel scolaire	959 380 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	959 380 \$	720 732 \$
- personnel administratif	827 791	-	-	-	-	827 791	815 473
- personnel de soutien	1 675 876	-	-	-	-	1 675 876	1 755 467
Avantages sociaux	840 423	-	-	-	-	840 423	792 757
Fournitures d'enseignement	70 577	-	-	-	-	70 577	66 275
Frais de voyage	29 737	-	-	-	-	29 737	37 130
Affaires publiques	4 692	-	-	-	-	4 692	6 158
Fournitures de bureau	71 206	-	-	-	-	71 206	50 229
Frais professionnels	-	1 065	-	-	34 014	35 079	34 663
Services contractuels	239 016	-	-	-	-	239 016	240 283
Bourses	998 560	-	-	-	408 101	1 406 661	1 914 036
	<u>5 717 258 \$</u>	<u>1 065 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>442 115 \$</u>	<u>6 160 438 \$</u>	<u>6 433 203 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 5 - Analyse des dépenses liées aux ressources matérielles

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	2020					2019
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel administratif	395 737 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	395 737 \$
- personnel de soutien	205 546	-	-	-	-	205 546
Avantages sociaux	147 753	-	-	-	-	147 753
Fournitures de bureau	59 019	-	-	-	-	59 019
Entretien	680 895	-	-	-	-	680 895
Services de sécurité	385 229	-	-	-	-	385 229
Services de nettoyage	570 856	-	-	-	-	570 856
Services contractuels	226 347	-	-	-	-	226 347
Services publics	1 238 362	-	-	-	-	1 238 362
Loyer	1 852 329	-	-	-	-	1 852 329
Assurances	263 841	-	-	-	-	263 841
Intérêts sur dette à long terme	289 950	-	-	-	-	289 950
Amortissement des immobilisations	-	3 240 718	-	-	-	3 240 718
	<u>6 315 864 \$</u>	<u>3 240 718 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>9 556 582 \$</u>
						<u>9 613 451 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 6 - Analyse des dépenses supplémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	2020					2019	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Allocations et bénéfices des participants	2 126 164 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 126 164 \$	2 687 659 \$
Impôts fonciers	<u>76 437</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>76 437</u>	<u>52 835</u>
	<u><u>2 202 601</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>2 202 601</u></u> \$	<u><u>2 740 494</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 7 - Analyse des dépenses liées aux entreprises auxiliaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020



	2020					2019	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total	Total
Salaires - personnel administratif	133 896 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	133 896 \$	82 573 \$
- personnel de soutien	130 260	-	-	-	-	130 260	123 584
Avantages sociaux	71 281	-	-	-	-	71 281	64 614
Fournitures	54 321	-	-	-	-	54 321	54 080
Services contractuels	1 089 865	-	-	-	-	1 089 865	1 242 761
Services publics	111 702	-	-	-	-	111 702	113 598
Intérêts sur dette à long terme	201 166	-	-	-	-	201 166	208 758
Amortissement des immobilisations	-	254 644	-	-	-	254 644	254 644
	<u>1 792 491 \$</u>	<u>254 644 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 047 135 \$</u>	<u>2 144 612 \$</u>